



# TROPHÉE PRESSE CITRON {BnF 2023

## RÈGLEMENT PRIX CHARLIE

Le 30<sup>e</sup> Trophée Presse Citron {BnF, fondé en 1993 par l'École Estienne, se joint au journal *Charlie Hebdo* et à l'association *Dessinez Créez Liberté (DCL)* pour ouvrir la 4<sup>e</sup> édition du Prix Charlie, catégorie destinée aux jeunes dessinateur·trice·s non professionnel·le·s. Le Prix Charlie, attribué par la rédaction du journal, sera décerné lors de la soirée de remise des Trophées Presse Citron {BnF, le 23 mars 2023 à la {BnF.

### Article 1 (sélection)

Le Prix Charlie est ouvert à toute personne physique, étudiante ou en activité, ne bénéficiant pas du statut de professionnel·le du dessin de presse, ayant en mars 2023 entre 18 et 25 ans.

### Article 2 (objet)

Les dessins présentés devront illustrer le thème suivant : **« Sobriété énergétique, vos solutions ! ».**

### Article 3 (envoi)

Chaque participant·e peut envoyer un nombre illimité de dessins. Les dessins doivent parvenir à l'École Estienne, au plus tard **le 15 mars 2023** :

- **par formulaire sur le site web** : [www.pressecitron.org](http://www.pressecitron.org)
- **via l'adresse mail** : [prixcharlie@charliehebdo.fr](mailto:prixcharlie@charliehebdo.fr)
- **par la poste à l'adresse suivante** : École Estienne, Trophée Presse Citron {BnF, Catégorie Prix Charlie, 18 bd. Auguste-Blanqui, 75013 Paris.

### Article 4 (format)

Tout dessin doit présenter les caractéristiques suivantes :

- envoi via le site : [www.pressecitron.org](http://www.pressecitron.org), onglet « Participer au concours » > « Prix Charlie ». Remplir le formulaire en respectant les modalités (format, contact).
- Envoi postal : en format A5, pas de carton plume. Impératif au dos de chaque dessin : nom, prénom, date de naissance, activité ou établissement scolaire et classe, adresse mail et numéro de téléphone portable + mention « Prix Charlie » lisible.

### Article 5 (sélection)

Le·a lauréat·e du Prix Charlie sera désigné·e **le 20 mars 2023** par les dessinateurs de *Charlie Hebdo*. Le résultat sera proclamé lors de la remise des Trophées Presse Citron {BnF et annoncé sur le site **le 23 mars 2023**.

### Article 6 (récompenses)

Le·a lauréat·e du Prix Charlie recevra un trophée et un pack de cadeaux offerts par nos partenaires (matériel graphique, bons d'achat, livres d'art). Son dessin sera également publié dans le journal *Charlie Hebdo*.

### Article 7 (droits)

Le·a candidat·e autorise, le cas échéant, la {BnF, l'École Estienne, DCL et *Charlie Hebdo* à représenter et reproduire sa contribution par tous procédés, à titre gracieux et non exclusif, à des fins non commerciales, dans le cadre du Trophée Presse Citron {BnF et sa communication au public.

### Article 8 (garanties)

Le·a candidat·e garantit être titulaire des droits de propriété intellectuelle sur son œuvre et, à ce titre, garantit le journal *Charlie Hebdo*, l'École Estienne, DCL et la {BnF contre toutes revendications ou actions de toute personne relativement à l'utilisation de l'œuvre, dans les conditions fixées à l'article 7 du présent règlement.

**La participation au concours implique une acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Toute candidature qui ne satisfera pas aux conditions d'envoi / de format précitées ne sera pas prise en compte.**